

GROUPE GORGÉ
Société anonyme au capital de 13.409.843 €
Siège social : 19 rue du Quatre Septembre
75002 PARIS
348 541 186 RCS PARIS

Assemblée générale du 14 juin 2016 – Résultats des votes

En application de l'article R. 225-106-1 du Code de commerce, Groupe Gorgé SA informe ses actionnaires sur le résultat des votes émis lors de son Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire du 14 juin 2016 :

Les 49 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance pour l'ensemble des résolutions possédaient 9.154.271 actions représentant 17.288.983 droits de vote.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

		Pour Voix %	Contre Voix %	Abst. Voix %	Résultat
1.	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015	17.288.983 100%	-	-	Adoptée
2.	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015	17.288.983 100%	-	-	Adoptée
3.	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et fixation du dividende	17.288.983 100%	-	-	Adoptée
4.	Approbation des conventions et engagements visés aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce	16.754.435 99,99%	1.600 0,01%	-	Adoptée (1)
5.	Renouvellement de Raphaël Gorgé en qualité d'administrateur	17.108.005 98,95%	180.978 1,05%	-	Adoptée
6.	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce	17.044.144 98,58%	244.839 1,42%	-	Adoptée
7.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	16.903.377 97,77%	385.606 2,23%	-	Adoptée
8.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail	101.674 0,59%	15.022.031 86,89%	2.165.278 12,52%	Rejetée
9.	Pouvoirs	17.288.983 100%	-	-	Adoptée

(1) Monsieur Raphaël Gorgé, personne intéressée au sens de l'article L.225-38 du Code de Commerce, ne prend pas part au vote. Le quorum reste toutefois acquis.